



CHARTRE DES REPAS

Service multi-accueil de la Maison de quartier Orgeval

Depuis le 1^{er} septembre 2016, le multi-accueil fournit le repas à vos enfants.

Le prestataire de service des repas et des goûters est la Caisse des Écoles de la Ville de Reims.

Les repas sont étudiés par une diététicienne, qui calcule, en fonction de l'âge de vos enfants, leurs besoins journaliers. Les repas sont équilibrés et comportent des légumes, de la viande (ou œuf ou poisson), un produit laitier et/ou un fruit (entier, compote, ...).

Aucun régime alimentaire particulier ne pourra être appliqué (choix personnels, allergies, ...).

Si vous souhaitez que l'un des aliments ne soit pas donné à votre enfant : ex viande.., pour éviter une quelconque carence, nous vous invitons à rééquilibrer la journée alimentaire de votre enfant, plus particulièrement sur le repas du soir.

Recommandations des parents :

Mon enfant boit du lait de vache OUI /NON mange des yaourts au lait de vache OUI /NON

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur de l'enfant

Reconnais avoir pris connaissance de cette charte et en accepter les conditions.

Reims, le/..... /.....